

BTS PI PROFESSION IMMOBILIERE

COMMERCE/VENTE

FORMATION

Code diplôme 32033109
Code RNCP 14922

Niveau de sortie

Diplôme reconnu par l'Etat de Niveau 5 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac+2, 120 crédits ECTS

Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement

Rythme de l'alternance

2 jours en CFA
3 jours en entreprise
Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activités fortes en entreprise.

Les contacts

Coordinatrice formation
Mme AVOME MBA
01 80 88 44 55
Morgane@iffp.pro

Référent Handicap
M. BOUAKKAZ
01 80 88 44 55
Contact@iffp.pro

Standard IFFP
01 80 88 44 55
Administration@iffp.pro



Objectif

Le BTS Professions immobilières et un diplôme d'Etat de niveau Bac+2 qui a pour vocation de vous préparer à une carrière dans les services de l'immobilier. Le BTS Professions immobilières forme aux techniques commerciales, comptables et administratives dans l'immobilier, mais touche également aux domaines spécifiques de l'architecture, de l'habitat et de l'urbanisme. Vous développerez votre savoir-faire dans la transaction immobilière, la gestion de copropriété et la gestion locative

Entreprise d'accueil

une TPE-PME, prendre un poste au sein d'un service Immobilier, des bailleurs sociaux (organisme HLM), offices notariaux, promoteurs, ou encore sociétés de gestion de patrimoine immobilier.

Pré requis

Age : jusqu'à 29 ans révolus
Plus de 30 ans : possibilité de contrat de professionnalisation
Niveau d'entrée : BAC toutes séries, DAEU ou équivalent

Modalités d'inscription

- Inscription sur ParcoursSup ou/et sur notre site
- Dossier de candidature complété
- Participation à la réunion d'information et à l'entretien de vérification des prérequis
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant
- Signature d'un contrat ou attestation d'engagement de l'employeur

 [@iffp_formation](#)

 [@iffp_formation](#)

 [LinkedIn.com/company/iffp](https://www.linkedin.com/company/iffp)

 [@iffp_formation](#)



CFA IFFP

6 Boulevard de Pesaro
92000 Nanterre
01 80 88 44 55 - Bts@iffp.pro
<https://iffp.pro/bts>

Contenu de la formation et modalités d'évaluation

| Matières | Coeff | Formes |
|---|-------|---------------|
| Culture générale et expression | 3 | Écrit |
| Langue vivante LV1 | 2 | Écrit et Oral |
| Conseil en ingénierie de l'immobilier | 4 | Écrit |
| Communication professionnelle | 2 | Écrit |
| Techniques immobilières | 6 | Écrit |
| Conduite et présentation d'activités professionnelles | 4 | Oral |

Conditions de présentation à l'examen du BTS

- avoir été inscrit à l'examen par le CFA
- avoir réalisé le nombre d'heures en entreprise et au CFA prévu par le contrat
- avoir passé une certification en langue vivante préparée au CFA

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage.

Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences

en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- une organisation coopérative des apprentissages
- une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants



@iffp_formation



@iffp_formation



[LinkedIn.com/company/iffp](https://www.linkedin.com/company/iffp)



@iffp_formation



IFFFP

CFA IFFP

6 Boulevard de Pesaro
92000 Nanterre

01 80 88 44 55 - Bts@iffp.pro

<https://iffp.pro/bts>

Référence

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|------|------|------|
| Taux de réussite global de la formation | NC | NC | NC |
| Taux de réussite des apprentis de la formation | NC | NC | NC |
| Satisfaction globale apprenti(e) Enquete réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des alternants du CFA | NC | NC | NC |
| Satisfaction globale des entreprises Enquete réalisée tous les ans après des tuteurs l'ensemble des alternants | NC | NC | NC |

49.2% des étudiants pensent que l'IFFP a répondu à leurs attentes initiales

75,5% des étudiants estiment que la formation est en adéquation avec ce qu'ils font en entreprise

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription

APRÈS LA FORMATION

Suite des parcours possibles :

Licence professionnelle Métiers de l'immobilier ou droit de l'immobilier

Bachelor Immobilier

Ecole supérieure de commerce ou école spécialisée

Débouchés professionnels :

Gestionnaires de biens locatifs

gestionnaires de copropriété

Négociateur immobilier

Assistant commercial



 [@iffp_formation](#)

 [@iffp_formation](#)

 [LinkedIn.com/company/iffp](https://www.linkedin.com/company/iffp)

 [@iffp_formation](#)



IFFFP

CFA IFFP

6 Boulevard de Pesaro

92000 Nanterre

01 80 88 44 55 - Bts@iffp.pro

<https://iffp.pro/bts>

MODALITÉS FINANCIÈRES

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti en contrat d'apprentissage
 La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.
 Frais d'inscription en initial (sans entreprise) : 8 000 €

RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

| Année d'exécution du contrat | Apprenti de moins de 18 ans | Apprenti de 18 ans à 20 ans | Apprenti de 21 ans à 25 ans | Apprenti de 26 ans et plus |
|------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| 1 ère année | 27 % | 43 % | 53 % | 100 % |
| 2 ème année | 39 % | 51 % | 61 % | 100 % |
| 3 ème année | 55 % | 67 % | 78 % | 100 % |

TOUTE FOIS, SA RÉMUNÉRATION PEUT ÊTRE SUPÉRIEURE AU SMIC SI L'ENTREPRISE APPLIQUE DES ACCORDS (DE CONVENTION COLLECTIVE OU DE BRANCHES PROFESSIONNELLES, D'ENTREPRISES...) PROPOSANT UN SALAIRE MINIMUM SUPÉRIEUR AU SMIC.

EN CAS DE SUCCESSION DE CONTRATS, LA RÉMUNÉRATION EST AU MOINS ÉGALE AU MINIMUM LÉGAL DE LA DERNIÈRE ANNÉE DU PRÉCÉDENT CONTRAT (MÊME EMPLOYEUR OU NOUVEL EMPLOYEUR)

RÉMUNÉRATION DE L'ALTERNANT (CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION)

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

| Ancienneté/Âge | Moins de 21 ans | 21 ans et plus | 26 ans et plus |
|--|-----------------|----------------|---|
| Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac Général) | 55 % | 70 % | Au moins le SMIC ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle |
| Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac Pro, Bac techno, BTS, DUT) | 65 % | 80 % | Au moins le SMIC ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle |

Date de la formation

| Année de la formation | Promotion | Date de début | Date de fin |
|-----------------------|-----------|-----------------|-------------|
| Première année | 2023-2024 | Sept - Oct 2023 | Sept 2024 |
| Deuxième année | 2024-2025 | Sept - Oct 2024 | Sept 2025 |

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES À COMPTER DE JANVIER 2023.
LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE PEUT DÉBUTER EN ENTREPRISE 3 MOIS AVANT LA DATE DE DÉBUT DE LA FORMATION ET FINIR 2 MOIS APRÈS.

AIDES AUX APPRENTIS (SOUS CONDITIONS)

Aide au financement du permis de conduire de 500€ pour les apprentis majeurs.

**INSCRIT TOI, DÉS MAINTENANT
LES PLACES SONT LIMITÉES !!!!**



**DES QUESTIONS SUR TA FORMATION ?
CONTACTE LA HOTLINE : 01 80 88 44 55
UN CONSEILLER A TE RÉPONDRA À TES
QUESTION !!**



[@iffp_formation](#)



[@iffp_formation](#)



[LinkedIn.com/company/iffp](https://www.linkedin.com/company/iffp)



[@iffp_formation](#)



IFFFP

CFA IFFP

6 Boulevard de Pesaro
92000 Nanterre

01 80 88 44 55 - Bts@iffp.pro
<https://iffp.pro/bts>